

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 janvier 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet urbain des Minguettes à Vénissieux, est prévue la requalification des espaces extérieurs du quartier Montchaud. Un premier secteur situé au nord du boulevard Lénine est actuellement en cours de traitement.

L'ensemble des partenaires concernés -Etat, Communauté urbaine, ville de Vénissieux et bailleurs sociaux- souhaite poursuivre cette requalification dans le secteur sud du boulevard Lénine. Elle serait engagée à la suite de la réhabilitation des tours n° 23, 25 et 27, propriétés de l'OPAC du Rhône et porterait sur :

- le désenclavement des tours par la création de rues à la place des impasses actuelles,
- la création et l'amélioration de cheminements piétonniers en liaison avec le parc urbain des Minguettes, les équipements et les commerces de proximité,
- la définition claire des aires de stationnement des véhicules, des espaces privatifs résidentiels et des espaces publics,
- la prise en compte d'implantation d'activités nouvelles en transformation d'usage ou en création de locaux en pied de tour.

Pour mener à bien ce projet, un marché de maîtrise d'œuvre pourrait être confié à un architecte ou à un paysagiste associé à un bureau d'études techniques.

Une consultation en vue de sa désignation pourrait être organisée selon la procédure des articles 314 bis et 314 ter du code des marchés publics.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé, sur cette procédure, le 24 décembre 1996. La commission composée comme un jury pourrait être la suivante :

**\* membres élus :**

- monsieur le président de la communauté urbaine de Lyon, représenté par monsieur le vice-président chargé des marchés publics, président de la commission permanente d'appel d'offres,
- les cinq membres titulaires de la commission permanente d'appel d'offres de la communauté urbaine de Lyon ou leur suppléant, désignés par délibération du conseil en date du 25 septembre 1995 ;

**\* membres désignés par monsieur le président de la commission en raison de leurs compétences :**

*. personnalités compétentes*

- monsieur le vice-président délégué à l'aménagement et au développement urbain ou son représentant, élu communautaire,
- monsieur le vice-président délégué à la politique de la ville ou son représentant, élu communautaire,
- monsieur le vice-président délégué aux espaces publics ou son représentant, élu communautaire,
- monsieur le maire de Vénissieux ou son représentant, élu municipal.

*. maîtres d'œuvre*

- un représentant de la direction départementale de l'équipement désigné par monsieur le préfet,

- un représentant du service développement social urbain de la Communauté urbaine,
- un représentant de la direction de l'urbanisme de la ville de Vénissieux,
- monsieur Loïc Josse, urbaniste,
- monsieur Michel-Louis Bourne, paysagiste,
- monsieur Bruno Dumetier, architecte-urbaniste

*. représentants institutionnels*

- monsieur le directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant,
- l'agent comptable de la communauté urbaine de Lyon ou son représentant.

Les membres libéraux de cette commission sont rémunérés en vertu de la délibération n° 1996-0361 en date du 24 septembre 1996 ;

**B - Propose** d'approuver le projet de requalification des espaces extérieurs du quartier Montchaud, secteur Lénine sud ainsi que la désignation de la commission composée comme un jury ;

Vu le présent dossier ;

Vu les articles 314 bis et 314 ter du code des marchés publics ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres en date du 24 décembre 1996 ;

Vu sa délibération en date du 25 septembre 1995 et celle n° 1996-0361 en date du 24 septembre 1996 ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**Approuve** le projet de requalification des espaces extérieurs du quartier Montchaud, secteur Lénine sud ainsi que la désignation de la commission composée comme un jury.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,